



Contrat AMAP **POISSON** GIE Ile d'Yeu **2026-2027**

livraison un mercredi par mois entre 17h00 et 18h00

EARL Cormerais frères Le Haut Coin 44140 Aigrefeuille sur Maine

Les colis sont constitués entre 2 et 2,5 kg de poisson entier, avant préparation éventuelle.

Précisions sur le poids :

- livré entier (vidé ou non) : pas de correction.
- livré en filet : multiplier par 2 pour avoir l'équivalent de poissons entiers.
- livré en tronçons : multiplier par 1,3 pour avoir l'équivalent de poissons entiers.

Le poisson est mis en colis à l'île d'Yeu.

Le colis est au prix unitaire de **35,00 €**.

Les poissons sont livrés vidés sauf certaines espèces fragiles.

Tout poisson consommé cru doit être au préalable congelé au minimum 24h.

Les dates de livraisons sont au nombre de 10 les mercredis entre 17h00 et 18h00 :

16 septembre, 21 octobre, 18 novembre, 16 décembre 2026, 20 janvier, 17 février, 17 mars, 21 avril, 19 mai, 16 juin 2026.

Les engagements du pêcheur: Bateau "GROSSE SARDINE"

- Je m'engage à livrer des colis de poissons issus de ma pêche, dans le respect de la chaîne du froid et des règles sanitaires. En cas de pêche insuffisante ou pour varier le contenu des colis, je complète avec celle d'un bateau du GIE.
- Le poisson a été pêché au maximum 48 heures (exceptionnellement 72 heures) avant la livraison.
- Je détermine le contenu des colis en fonction de la pêche de la période.
- Je participe à la réflexion sur les pratiques de pêche durable et je les mets en œuvre selon la « Charte AMAP poisson de Loire - Atlantique-Pêcheurs de l'île d'Yeu ».
- Vu mes contraintes professionnelles, je ne pourrai rencontrer chaque année les amapiens, mais je m'engage à transmettre régulièrement des informations sur mon travail et à saisir les occasions possibles de rencontre, à l'Île d'Yeu ou sur le continent.
- En cas de souci exceptionnel (par exemple de météo), la livraison serait reportée à une date ultérieure ou annulée.

Les engagement du consom'acteur de l'amap:

- Je viens (moi-même ou quelqu'un pour mon compte) chercher mon colis sur le lieu de distribution.
- J'ai bien noté que tout colis oublié n'est ni remboursé ni compensé lors d'une prochaine livraison.
- Je suis responsable de la fraîcheur du colis une fois qu'il m'a été livré.
- J'accepte d'être solidaire des aléas rencontrés par le producteur qui peuvent éventuellement causer l'annulation d'une livraison.
- Je suis à jour de mon adhésion de 5€ à l'amap d'Aigrefeuille sur Maine

Modalités de paiement

Tous les chèques sont remplis à la signature du contrat et libellés à l'ordre de : «GIE Les pêcheurs de l'Île d'Yeu».

Il faudra impérativement fournir autant de chèques que de livraisons.

Référente :

Bénédicte CORMERAIS 06 77 24 09 47 emmanuel.cormerais1974@orange.fr

Pensez à noter les dates sur vos agendas !



	16/09	21/10	18/11	16/12	20/01	17/02	17/03	21/04	19/05	16/06
nombre de colis de 35€										
montant du chèque										

fait à le

Nom.....

Tel: Courriel

Signatures